

PREMIERS PAS EN BASSE VISION



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Face aux personnes de plus en plus nombreuses, touchées par la malvoyance (3 millions en France), il est de notre devoir en tant que professionnel de santé visuelle, d'accompagner ces personnes à la recherche d'autonomie.

- Définir le rôle de l'opticien
- Définition et réglementation de la basse vision
- Découvrir les pathologies cécitantes
- Adapter les différentes aides visuelles possibles
- Accompagner la personne malvoyante dans sa démarche d'appareillage

PROGRAMME

Présentation des intervenants au sein de la société, de l'équipe pédagogique et de la méthode pédagogique utilisée

Le rôle de l'opticien

- Accueillir et réaliser un dépistage de la fonction visuelle restante
- Développer un service Basse Vision

Aménagement d'un espace Basse Vision

- Le matériel nécessaire
- La recherche des prospects

Approche de la personne adulte malvoyante

- Spécificité de la personne âgée
- Evaluation de l'aspect psycho-social
- Evaluation des besoins
- Etablissement des buts

- Relation avec les autres partenaires de la Basse Vision

La Malvoyance

- Définition et classification
- Prévention
- Les pathologies cécitantes, les examens, les traitements

Les aides visuelles

- Guider le choix selon la pathologie et les besoins
- Les différentes aides existantes
- Les aides pratiques et « astuces »
- Financement des aides et organismes

Ateliers pratiques avec mise en situation, analyse de cas pratiques

Temps d'échanges entre les participants et comparaison des résultats entre les QCM avant et après formation

Durée de la formation : 7 Heures

Pré requis : Opticiens diplômés

Matériel pédagogique :

- Présentation d'un support pédagogique PowerPoint
- Formation en présentiel au magasin
- Matériel de basse vision fourni (loupes, échelle d'acuité, lunettes prismatiques, filtres)

Méthode d'évaluation de la formation

- Recueil des besoins et des pratiques pré formation
- Questionnaire d'évaluation sous forme de QCM avant et après la formation
- Questionnaire d'évaluation du formateur envoyé en fin de session
- Questionnaire de satisfaction employeur
- Questionnaire d'évaluation des compétences acquises 1 mois après la session
- Attestation de formation remise après le règlement du stage
- Attestation de présence remise après la formation

Formateur titulaire d'une maîtrise d'optométrie, université Paris sud

Personne à contacter (référénte handicap) : Karine Le Cardinal

Délai d'accès à la formation : 2 à 4 mois

Personnes en situation de handicap : accès PMR sur site

Nous nous tenons à la disposition des personnes en situation de handicap pour étudier avec elles leurs restrictions et évaluer la possibilité de les intégrer à la formation.

Tarif: 700 euros (HT/personne)